

**Communiqué de presse**

Berne, le 19 août 2025

Expéditeur	Service de presse du BPA
Tél.	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

# Rouler à moto en toute sécurité

## Meilleure prévention des accidents dans la formation à la conduite

**Les jeunes et les personnes inexpérimentées sont les plus susceptibles de subir un accident grave à moto. Identifier les dangers et évaluer correctement ses capacités permet de réduire considérablement les risques, raison pour laquelle le BPA soutient les moto-écoles avec des offres pratiques, afin de promouvoir durablement la prise de conscience des dangers et la sécurité à moto.**

Chaque année, 1100 personnes se blessent grièvement et 50 décèdent suite à un accident de moto. Le risque d'être victime d'un accident grave est nettement plus élevé avec ce mode de déplacement qu'avec les autres. Le nombre d'accidents graves touchant les jeunes, en particulier, a fortement augmenté depuis 2021, date à laquelle l'âge minimal pour conduire une moto de 125 cm<sup>3</sup> a été abaissé à 16 ans.

Le manque d'expérience, la surestimation des capacités et la témérité de la jeunesse influent considérablement sur le risque d'accident. Plus de 60 % des jeunes de 16 et 17 ans grièvement blessé·es ou tué·es ont été victimes de l'accident dans les six mois suivant l'obtention de leur permis d'élève conducteur·rice. Ce chiffre baisse déjà à 46 % chez les 18-24 ans et montre que l'expérience permet de réduire rapidement le risque d'accident.

### Conduite sûre et connaissance des risques sauvent des vies

Le BPA recommande de commencer la formation dans une moto-école avant d'effectuer son premier trajet en solo, bien que le permis d'élève conducteur suffise actuellement pour s'élancer. Comme le souligne Christoph Jöhr, responsable Comportements routiers au BPA, «la personne doit connaître les dangers, évaluer correctement ses capacités et apprendre à rouler en toute sécurité. Dans le cas contraire, circuler à moto est tout simplement bien trop dangereux.» L'âge représente un facteur de risque supplémentaire. Les adolescent·es font preuve de plus d'impulsivité et ont tendance à adopter un comportement plus risqué, ce qui pousse le BPA à demander un relèvement de l'âge minimal à 18 ans pour les motos de 125 cm<sup>3</sup>.

### Cours et outils pédagogiques pour écoles de conduite

Le BPA se félicite que la Confédération examine des mesures de protection des adolescent·es à moto. Il estime notamment que la formation de base nécessite des aménagements, par exemple de favoriser davantage le développement des compétences en matière de risques. La prévention des accidents doit aussi constituer un élément essentiel de la formation à la conduite.

Dans cette optique, le BPA propose aux monitrices et moniteurs d'auto-école des formations continues et du matériel pédagogique axés sur la sécurité, contribuant ainsi durablement à la sécurité à

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

moto. Le BPA recommande par ailleurs d'intégrer un dialogue sur les risques à chaque cours de conduite. Ces dialogues sensibilisent les élèves aux risques personnels d'accident et les aident à développer d'autres comportements. Le quiz en ligne interactif «Challenge Sécurité à moto» permet également d'identifier les dangers suffisamment tôt et de renforcer la sécurité.